

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

1/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom commercial DECIS® 100 EC INSECTICIDE
Code du produit (UVP) 05943388
Numéro de la FDS 102000002876
No. d'Enregistrement PCP 33700

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Insecticide
Restrictions d'utilisation Voir l'étiquette pour les restrictions.

Information sur le fournisseur

Fournisseur Bayer CropScience Inc
#200, 160 Quarry Park Blvd, SE
Calgary, Alberta T2C 3G3
Canada
Service responsable E-mail : SDSINFO.BCS-NA@bayer.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (24 heures et 7 jours) 1-800-334-7577
Numéro de téléphone pour des informations sur le produit 1-888-283-6847

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon la Partie 2 du Règlement sur les Produits Dangereux

Danger par aspiration, Lésions oculaires graves: Catégorie 1
Toxicité aiguë(Oral(e), Inhalation): Catégorie 4
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3
Liquides inflammables: Catégorie 3

Étiquetage conformément à la Partie 3 du Règlement sur les Produits Dangereux



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

2/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter de respirer brouillards/ aérosols.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Tenir à l'écart des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage/ antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

NE PAS faire vomir.

Rincer la bouche.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Garder sous clef.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Tenir au frais.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs (HNOC)

Pas de dangers physiques non classifiés ailleurs.

Pas de dangers pour la santé non classifiés ailleurs.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

3/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Nom de composants dangereux	No.-CAS	Concentration % en poids
Deltaméthrine	52918-63-5	10.50
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	1.3
Cyclohexanone	108-94-1	36.8
Solvant naphtha (pétrole), fraction aromatique légère; naphtha à bas point d'ébullition - non spéc	64742-95-6	44.0
acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles ramifiés en C11-13, sels de calcium	68953-96-8	2.9

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

Conseils généraux	Si possible, se munir du récipient ou de l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre anti-poison ou lors de la consultation médicale.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, appeler le 911 ou une ambulance. Puis, pratiquer la respiration artificielle, de préférence, le bouche-à-bouche, si possible. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Garder les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau durant 15-20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Local: Parasthésie des yeux et de la peau pouvant être sévère, Habituellement la durée n'excède pas 24 h, Irritation de la peau, des yeux et des muqueuses, Toux, Éternuement Systémique :, Sensation de gêne dans la poitrine, tachycardie, Hypotension, Nausée, Douleur abdominale, Diarrhée, Vomissements, Vue brouillée, Mal de tête, Anorexie, Somnolence, Coma, Convulsions, Tremblements, Prostration, Hyperréaction des voies respiratoires, Oedème pulmonaire, Palpitations, Fasciculation musculaire, Apathie, Vertiges
------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Ce produit contient un pyréthroïde. L'intoxication par un pyréthroïde ne doit pas être traitée de la même manière qu'une intoxication par un carbamate ou organo-phosphoré.
----------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
10200002876

4/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Traitement	<p>Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. Surveiller les fonctions cardiovasculaires et respiratoires. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. En cas de convulsions, une benzodiazépine (ex. : diazépam) doit être administrée aux doses standards. Si le traitement n'est pas suffisant, on peut recourir au phénobarbital. Contre-indication : atropine. Contre-indication : dérivés d'Adrénaline. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Guérison spontanée et sans séquelles.</p> <p>En cas d'irritation de la peau, envisager l'application d'une huile ou d'une lotion contenant de la vitamine E.</p>
-------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH et des vêtements de protection appropriés.

Information supplémentaire Rester éloigné de la fumée. Lutter contre l'incendie du côté du vent. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Point d'éclair 40 °C

Température d'auto-inflammabilité Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure Donnée non disponible

Explosivité Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

5/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions

Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Eloigner toute source d'ignition. Tenir à l'écart les personnes non autorisés. Isoler la zone de danger.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Conseils supplémentaires

Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas de déversement accidentel, empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement au savon et à l'eau avant de manger, boire, mâcher de la gomme, utiliser des produits du tabac, utiliser les toilettes ou appliquer des produits de beauté.
Enlever immédiatement l'équipement de protection individuelle (PPE) après la manipulation de ce produit. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Se laver soigneusement et mettre des vêtements propres.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

6/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Deltaméthrine	52918-63-5	0.01 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	152 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	60 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	50 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	152 mg/m ³ /50 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)
Cyclohexanone	108-94-1	80 mg/m ³ /20 ppm (TWA)	07 2009	CAD AB OEL
Cyclohexanone	108-94-1	200 mg/m ³ /50 ppm (STEL)	07 2009	CAD AB OEL
Cyclohexanone	108-94-1	20 ppm (TWA)	09 2011	CAD BC OEL
Cyclohexanone	108-94-1	50 ppm (STEL)	09 2011	CAD BC OEL
Cyclohexanone	108-94-1	20 ppm (TWA)	03 2011	CAD MB OEL
Cyclohexanone	108-94-1	50 ppm (STEL)	03 2011	CAD MB OEL
Cyclohexanone	108-94-1	20 ppm (TWA)	11 2010	CAD ON OEL
Cyclohexanone	108-94-1	50 ppm	11 2010	CAD ON

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
10200002876

7/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

		(VLE)		OEL
Cyclohexanone	108-94-1	20 ppm (8 HR ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Cyclohexanone	108-94-1	50 ppm (15 MIN ACL)	05 2009	CAD SK OEL
Cyclohexanone	108-94-1	100 mg/m ³ /25 ppm (TWA)	11 2011	OEL (QUE)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Lorsque respirateurs sont demandés, choisir l'équipement approuvé par NIOSH en base des concentrations actuelles ou possibles dans l'air et en accord avec les normes réglementaires appropriées et/ou les recommandations de l'industrie.

Protection des mains

Gants résistants aux produits chimiques (laminé avec une couche étanche, caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, Viton)

Protection des yeux

Utiliser des lunettes de protection étanches et bien ajustées ainsi qu'une protection pour le visage.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon, des chaussures et des chaussettes.

Mesures générales de protection

Nettoyer et entretenir l'équipement de protection individuelle (EPI) en suivant les instructions du fabricant. S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage utiliser un détergent et de l'eau chaude.
Garder et laver l'équipement de protection individuelle séparément des autres vêtements.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide, clair
Couleur	jaune clair à brun
Odeur	aromatique
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	4.5 - 7.0 (1 %) (23 °C) (eau désionisée)
Point/intervalle de fusion	Donnée non disponible
Point d'ébullition	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

8/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

	Donnée non disponible
Point d'éclair	40 °C
Inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	Non applicable
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	Donnée non disponible
Densité relative	Donnée non disponible
Densité	env. 0.95 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Deltaméthrine: log Pow: 6.4 (25 °C) Solvant naphta aromatique léger (pétrole): Non applicable
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	env. 1.77 mm ² /s (40 °C)
Tension superficielle	env. 29.8 mN/m (40 °C)
Propriétés comburantes	Donnée non disponible
Explosivité	Non applicable
Autres informations	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Stable dans des conditions normales.
Décomposition thermique	Stable dans des conditions normales.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

9/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
Matières incompatibles	Aucun matériau incompatible connu.
Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

Effets immédiats

Œil Corrosif pour les yeux.

Peau Peut provoquer irritation.

Ingestion Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Inhalation Nocif par inhalation.

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) 633 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation ETA (Mélange) 2.4 mg/l
Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 4,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Irritation sévère des yeux. (Lapin)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Peau: Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Deltaméthrine : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) : Peut irriter les voies respiratoires., Solvant naphta aromatique léger (pétrole) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : des effets neurocomportementaux et/ou des modifications neuropathologiques. Les effets toxiques de la substance Deltaméthrine sont provoqués par : effets neurocomportementaux transitoires typiques de la neurotoxicité des pyréthriinoïdes.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénèse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

10/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

Evaluation de la cancérogénicité

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ACGIH

Cyclohexanone	108-94-1	Group A3
---------------	----------	----------

NTP

Aucun(e).

IARC

Deltaméthrine	52918-63-5	Evaluation globale : 3
Cyclohexanone	108-94-1	Evaluation globale : 3

OSHA

Aucun(e).

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Deltaméthrine : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Deltaméthrine : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères. Les effets sur le développement observés avec Deltaméthrine sont liés à la toxicité maternelle.

Solvant naphta aromatique léger (pétrole) : Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Risque de survenue de sensations transitoires (maximum 24 heures) de type brûlure ou piqûre, au niveau du visage ou des muqueuses, sans lésion cutanée.

Les données sur la toxicité aiguë proviennent d'une formulation similaire.

Les informations sur la toxicité non-aiguë concernent la(les) matière(s) active(s).

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0.0051 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
10200002876

11/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0.00078 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 29.5 mg/l Biomasse; Durée d'exposition: 72 h CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 72.6 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 72 h
Biodégradabilité	Deltaméthrine: Pas rapidement biodégradable Solvant naphta aromatique léger (pétrole): rapidement biodégradable
Koc	Deltaméthrine: Koc: 10240000
Bioaccumulation	Deltaméthrine: Facteur de bioconcentration (FBC) 1,400 Ne montre pas de bioaccumulation. Solvant naphta aromatique léger (pétrole): Donnée non disponible
Mobilité dans le sol	Deltaméthrine: Immobile dans le sol Solvant naphta aromatique léger (pétrole): Légèrement mobile dans le sol
Résultats des évaluations PBT et vPvB	
Évaluation PBT et vPvB	Deltaméthrine: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Solvant naphta aromatique léger (pétrole): Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).
Information écologique supplémentaire	Pas d'autre effet à signaler.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où des eaux de surface sont présentes ou dans des zones intertidales qui sont plus basses que la moyenne de la marque des hautes eaux. Ne pas contaminer les eaux de surface ou les eaux souterraines par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets, incluant les eaux de lavage de l'équipement. La propagation par le vent ou dans l'eau des zones traitées à des régions adjacentes peut être dangereuse pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la propagation hors des zones traitées. Ne pas appliquer ce produit ou le laisser se propager sur les plantes fleurissantes lorsque les abeilles sont présentes dans les zones traitées. En cas d'observation d'effets négatifs sur l'environnement en raison de l'utilisation de ce produit, informer immédiatement les autorités nationales/provinciales ou locales et Bayer.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

12/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

II

Appliquer ce produit comme spécifié sur l'étiquette.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Produit Suivre les instructions sur l'étiquette du récipient pour l'élimination des déchets générés lors de l'usage selon les prescriptions. Éliminer en se conformant à tous les règlements locaux, nationaux/provinciaux et fédéraux.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser des récipients vides. Vider le récipient totalement dans l'équipement de l'application, puis éliminer le récipient ou dans un site d'enfouissement sanitaire ou par incinération, ou par autres procédures approuvées par les autorités nationales, provinciales et fédérales. En cas d'incinération, demeurer à l'écart de la fumée. Consulter les règlements nationales et locales concernant l'élimination correcte de containers. Suivre les recommandations sur l'étiquette et/ou la fiche de données.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TDG

Numéro ONU	1993
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	Polluant marin
Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (DELTAMETHRIN, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC)

49CFR

Numéro ONU	1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUIDS, N.O.S. (SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) LIGHT AROMATIC, CYCLOHEXANONE)

RQ Quantité à déclarer (RQ) est atteinte dès 13,586 lb de produit.

IMDG

Numéro ONU	1993
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Polluant marin	OUI

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

13/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Nom d'expédition des Nations unies
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(DELTAMETHRIN, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM)
LIGHT AROMATIC SOLUTION)

IATA

Numéro ONU
Classe
Groupe d'emballage
Marque dangereux pour l'environnement
Nom d'expédition des Nations unies
1993
3
III
NON
FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.
(DELTAMETHRIN, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM)
LIGHT AROMATIC SOLUTION)

Cette information sur le transport n'a pas pour objectif de couvrir toutes les informations réglementaires liées à ce produit. Elle ne reprend pas les variations réglementaires liées à la taille de l'emballage ou à des exigences spéciales de transport.

Autres Informations
Conformément au Règlement sur le TMD et aux articles 3.6(3) et 4.22, la marque polluant marin n'est pas exigée sur ce produit, ni dans les documents d'expédition en cas de transport routier ou ferroviaire.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

No. d'Enregistrement PCP 33700

ARLA Information:

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requis pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

14/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Mention d'avertissement: Danger!

Mentions de danger: Poison.
Corrosif pour les yeux.
Nocif ou mortel en cas d'ingestion.
Nocif par inhalation.
Peut provoquer une irritation de la peau.

L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes

49CFR	Code de la Réglementation Fédérale, Titre 49
ACGIH	US. ACGIH Valeurs limites d'exposition
CERCLA	Loi générale des États-Unis sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en matière d'environnement (Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
IARC	Centre internationale de Recherche sur le Cancer
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NTP	US. Programme National de Toxicologie (NTP) Rapport sur les Substances Cancérogènes
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TDG	Transport des Marchandises Dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies

NFPA 704 (National Fire Protection Association) :

Santé - 2 Inflammabilité - 2 Instabilité - 1 Autre - aucun(e)

HMIS (Hazardous Materials Identification System, based on the Third Edition Ratings Guide)

Santé - 2 Inflammabilité - 2 Danger Physique - 1 PPE -

0 = danger minimal, 1 = danger faible, 2 = danger modéré, 3 = danger sévère, 4 = danger extrême

Objet de la révision: Sections de la FDS mises-à-jour : Section 12. Informations écologiques. Section 15: Informations réglementaires. Mise à jour rédactionnelle.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



DECIS® 100 EC INSECTICIDE

Version 2.0 / CDN
102000002876

15/15

Date de révision: 04/27/2021
Date d'impression: 04/27/2021

Date de révision: 04/27/2021

Les informations sont données de bonne foi, et n'exonèrent pas les obligations qui incombent à l'utilisateur. Le destinataire assume toute la responsabilité en matière de sécurité en cas d'usage non conforme aux instructions de l'étiquette. Les noms des produits sont des marques déposées par Bayer.